



## Conseil économique et social

Distr. générale  
15 septembre 2020

Français  
Original : anglais

Commission économique pour l'Afrique  
Commission africaine de statistique

Septième réunion  
Addis-Abeba (en ligne), 13 - 15 octobre 2020

### Série de recensements de la population et des logements de 2020 en Afrique

#### I. Contexte

1. À la première réunion conjointe du Comité des directeurs généraux des bureaux nationaux de statistique et de la Commission africaine de statistique, qui s'est tenue à Tunis en décembre 2014, il a été décidé que le Symposium africain sur le développement de la statistique se consacrerait avant tout à sensibiliser les 54 pays africains à la Série des recensements de la population et des logements de 2020, qui couvre la période 2015-2024. On comptait sur le Symposium pour maintenir l'élan déjà imprimé par la série de recensements de 2010, au cours duquel 47 pays africains avaient entrepris un recensement national. Afin de préserver les acquis de la série de recensements de 2010 en Afrique, la Commission économique pour l'Afrique (CEA) a élaboré, en collaboration avec ses principaux partenaires, un programme régional africain sur les recensements de la population et des logements pour les cinq prochaines années, qui englobe le renforcement durable des capacités, l'appui technique et la coopération Sud-Sud.

2. Au cours d'une réunion d'experts tenue en juillet 2016 à Nairobi, la première révision de l'Additif africain aux Principes et recommandations concernant les recensements de la population et de l'habitat a été lancée sous la direction de la CEA. Les représentants de la Banque africaine de développement (BAD), de la CEA et du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) ont conclu un accord initial pour travailler ensemble à la mise en œuvre d'un programme quinquennal de recensements en Afrique. Ils sont également convenus de porter le sujet à l'attention des hauts responsables des trois institutions, et d'essayer d'aligner le programme sur leurs plans institutionnels respectifs.

3. Dans sa résolution 2015/10 sur le Programme mondial de recensements de la population et des logements de 2020, le Conseil économique et social a demandé instamment aux États membres d'effectuer au moins un recensement pendant la série de recensements de 2020, en tenant compte des recommandations internationales et régionales. Il a souligné la nécessité de fixer des normes de qualité pour garantir des résultats fiables et précis. Le Conseil a insisté sur l'importance du Programme pour la réalisation des objectifs de développement durable et a demandé aux entités concernées des Nations Unies d'élaborer des normes, des méthodes et des lignes directrices en matière de statistique et de suivre la mise en œuvre de la série de recensements de 2020. Il a encouragé l'élaboration de directives méthodologiques



internationales sur la base des meilleures pratiques nationales en matière de recensement. Les pays ont aussi été invités à passer en revue les divers enseignements qu'ils ont tirés des recensements entrepris à l'échelle nationale, dans la perspective de l'élaboration de normes internationales, étant entendu que serait prise en compte la nature changeante des processus censitaires.

4. Le Comité de coordination des recensements en Afrique a été créé en 2016. Il est composé de représentants de la BAD, de la Commission de l'Union africaine, de la CEA, du FNUAP et des bureaux de recensement d'un certain nombre de pays représentant les différentes sous-régions du continent. Son mandat a été élaboré conjointement par la BAD, la CEA et le FNUAP. La CEA coordonne les travaux du Comité et, en partenariat avec celui-ci, facilite la mise en œuvre de divers projets dans les bureaux nationaux de statistique et de recensement surtout le continent.

5. Le tableau 1 présente l'historique des recensements effectués en Afrique. Le succès enregistré dans le cadre de la série de recensements de 2010 était sans précédent, 47 pays sur 54 ayant effectué un recensement, soit 9 de plus que lors de la série de 2000.

Tableau 1

**Nombre de pays ayant effectué des recensements lors des séries de 1990, 2000 et 2010, et nombre prévu pour la série de 2020**

<i>Décennie</i>	<i>Nombre de pays</i>
Série de 1990 (1985-1994)	44
Série de 2000 (1995-2004)	38
Série de 2010 (2005-2014)	47
Série de 2020 (2015-2024)	50

6. La série de 2020 devrait permettre d'améliorer les résultats de la série précédente. Toutefois, il convient de noter qu'un certain nombre de facteurs, notamment la pandémie de COVID-19, les conflits politiques et le manque de financement, sont susceptibles d'avoir un effet négatif sur les opérations censitaires dans certains pays.

## **II. Principal objectif du Programme mondial de recensements de la population et des logements de 2020 en Afrique**

7. La série de recensements de 2020 en Afrique s'inscrit dans le cadre du Programme mondial de recensements de la population et des logements, dont l'objectif est d'amener les pays et les régions à s'accorder sur un ensemble de principes et recommandations internationaux régissant la conduite des recensements, à réaliser au moins un recensement au cours de la période 2015-2024 et à diffuser les résultats du recensement en temps utile. La série de 2020 répond à des problèmes spécifiques à l'Afrique :

a) En apportant le soutien technique direct nécessaire à la planification et à la gestion du recensement, ainsi qu'à la collecte, au traitement, à l'analyse et à la diffusion des données censitaires ;

b) En renforçant les capacités techniques pour les différentes phases des opérations censitaires ;

c) Et en aidant les pays en situation difficile à se préparer au recensement de la population et des logements.

8. Pour réussir, la série de recensements de 2020 en Afrique nécessite le soutien actif des pays africains, en partenariat avec les organisations panafricaines, le Symposium africain pour le développement de la statistique, les communautés économiques régionales, la Division de statistique du Secrétariat de l'ONU, le FNUAP et d'autres entités internationales.

### **III. Approches innovantes à suivre lors de la série de recensements de 2020**

9. Pour réaliser des recensements entièrement numériques lors de la série de 2020, il faudra déployer des technologies faisant intervenir non seulement le recours à des outils cartographiques au stade de la planification, mais également l'utilisation d'appareils portables, d'Internet, de systèmes d'information géographique (SIG), de téléphones portables et de tablettes aux stades du dénombrement et de la diffusion. Les services stratégiques et consultatifs suivants ont été ou seront mis à la disposition des pays africains.

#### **A. Technologies de l'information**

10. La technologie occupe une place importante dans la série de recensements africains de 2020, plus de 50 % des pays prévoyant de procéder à un recensement numérique. L'utilisation de la technologie dans un recensement permet de disposer plus rapidement des résultats et de les communiquer en temps utile. Le recensement numérique peut améliorer considérablement la qualité des données. Collecter des données relatives à des personnes et aux maisons dans lesquelles elles vivent à l'aide d'une tablette et d'un questionnaire structuré réduit les risques d'erreurs - un problème courant dans les recensements traditionnels sur papier. De plus, l'enquêteur pouvant avoir une écriture illisible, il peut s'avérer difficile de saisir avec précision les informations figurant dans le questionnaire sur papier - ce qui réduit la qualité des données et crée un travail supplémentaire de correction. La collecte numérique réduit le temps consacré à nettoyer, à valider et à tabuler les données avant de publier largement les résultats. Quant à la publication rapide des résultats, elle permet de tirer plus vite parti des données recueillies lors du recensement.

#### **B. Gestion des connaissances**

11. Un réseau d'experts aux niveaux sous-régional, régional et mondial sera piloté par la CEA, en collaboration avec le Comité de coordination des recensements en Afrique, les bureaux nationaux de statistique et de recensement, les organismes nationaux de cartographie, les autres commissions régionales de l'ONU et la Division de statistique du Secrétariat de l'ONU.

12. La CEA facilitera la coopération technique Sud-Sud, c'est-à-dire l'assistance technique entre pairs dans divers aspects des processus censitaires, afin de renforcer la capacité des pays à mener à bien un recensement. Plus précisément, l'assistance technique est destinée à soutenir les efforts des bureaux de statistique et de recensement pour améliorer les opérations de recensement existantes et pour assurer la conformité avec les Principes et recommandations révisés concernant les recensements de la population et de l'habitat et d'autres directives internationales qui se rapportent au Programme mondial de recensements de la population et des logements de 2020. À cet égard, on encouragera la mise en place d'un mécanisme de soutien, par lequel les pays ayant enregistré un succès remarquable dans la mise en œuvre d'une

phase de recensement donnée aideraient ceux qui ont besoin d'une assistance technique.

#### IV. Calendrier des recensements de 2020

13. Le tableau 2 présente le calendrier de la série de recensements de la population et des logements de 2020 en Afrique, par année censitaire (effective ou prévue) et par pays.

Tableau 2

##### Calendrier des recensements africains de 2020, par année et par pays

<i>Pays</i>	<i>Année</i>	<i>Mois</i>	<i>Observations</i>
Guinée équatoriale	2015	Juin/Juillet	Confirmé
Sierra Leone	2015	Décembre	Confirmé
Lesotho	2016	Avril	Confirmé
Comores	2017	Décembre	Confirmé
Égypte	2017	Mars/Avril	Confirmé
Eswatini	2017	Avril/Mai	Confirmé
Mozambique	2017	Août	Confirmé
Madagascar	2018	Mai/Juin	Confirmé
Malawi	2018	Septembre	Confirmé
Burkina Faso	2019	Novembre/Décembre	Confirmé
Kenya	2019	Août	Confirmé
Algérie	2020		
Cameroun	2020		
Congo	2020	Juin	
Côte d'Ivoire	2020		
Djibouti	2020		
Libéria	2020	Décembre	
Maurice	2020		Reporté
Ouganda	2020		Confirmé
République démocratique du Congo	2020		
Sierra Leone	2020	Décembre	À mi-parcours
Soudan	2020		Reporté
Togo	2020	Novembre	
Zambie	2020	Août	Reporté
Afrique du Sud	2021		Confirmé
Botswana	2021		
Cabo Verde	2021	Juin	Reporté de juin 2020 à une date ultérieure en raison de la pandémie de COVID-19
Éthiopie	2021		Reporté (initialement prévu en 2020)

Ghana	2021	Mars	
Guinée-Bissau	2021	Mars	
Mali	2021		Reporté (initialement prévu en 2020)
Namibie	2021	Août	Confirmé
Niger	2021		
Seychelles	2021	Août	Reporté d'août 2020 à une date ultérieure en raison de la pandémie de COVID-19
Tchad	2021	Avril	
Burundi	2022	Août	
Libye	2022		Confirmé
Nigéria	2022		
République centrafricaine	2022		Confirmé
République-Unie de Tanzanie	2022		
Rwanda	2022		
Sao Tomé-et-Principe	2022	Mai	
Zimbabwe	2022	Août	
Bénin	2023		
Gabon	2023		Confirmé
Gambie	2023		
Mauritanie	2023		
Sénégal	2023		
Angola	2024		Confirmé
Guinée	2024		
Maroc	2024		
Ouganda	2024		
Tunisie	2024		
Érythrée	À déterminer		
Somalie	À déterminer		
Soudan du Sud	À déterminer		

## V. Initiatives de renforcement des capacités

14. Les ateliers de renforcement des capacités suivants ont été organisés par la CEA, en collaboration avec le FNUAP et d'autres partenaires :

a) Atelier sur le renforcement des capacités statistiques pour la réalisation des recensements et le suivi des objectifs de développement durable en Afrique de l'Est et en Afrique australe (mars 2019) : l'objectif était de renforcer la capacité des pays des deux sous-régions à entreprendre des recensements numériques au cours de la série de recensements de 2020, en utilisant des appareils numériques portatifs et le géoréférencement, ce qui améliorera considérablement l'analyse des données spatiales. La CEA était responsable d'environ 50 % du contenu de l'atelier ;

b) Atelier sur l'appui à la collecte électronique de données dans les recensements et sur les enseignements tirés de l'utilisation des appareils portables (juillet 2019) : l'objectif principal de l'atelier était de mieux faire comprendre aux participants l'impact de l'utilisation d'appareils sur les processus opérationnels des recensements, en mettant en lumière les principales leçons et les expériences des pays qui ont récemment utilisé la méthode des entretiens personnels assistés par ordinateur et en les partageant avec les pays qui prévoient de suivre cette approche lors des prochains recensements ;

c) Atelier de renforcement des capacités en Zambie dans le cadre de l'initiative *Infrastructure géoréférencée et données démographiques pour le développement* (juin 2019) : l'atelier visait à faciliter la production, la collecte, l'exploitation, l'analyse et la diffusion de données à haute résolution sur la population, les établissements humains et les frontières infranationales harmonisées, au profit de la série de recensements de 2020 en Afrique, de la mise en œuvre des priorités nationales de développement sectoriel, de l'exécution des programmes humanitaires et de la réalisation des objectifs de développement durable. L'atelier a également abordé des questions liées aux normes et aux politiques en matière de données géospatiales, notamment les limites administratives du deuxième niveau et la cartographie de l'accès spatial aux établissements de santé en Zambie, grâce à des analyses d'accessibilité fondées sur les SIG.

## VI. Services consultatifs

15. Des missions consultatives ont été entreprises dans les pays afin de les aider à utiliser des dispositifs électroniques et liés à l'Internet pour la réalisation de la série de recensements de 2020. Les conseils fournis ont porté sur le partage de tablettes, l'utilisation de la technologie dans la cartographie censitaire, l'approvisionnement en tablettes, les systèmes d'information géographique et les tableaux de bord électroniques des opérations.

### A. Partage de tablettes

16. Le recours à la technologie, en particulier l'utilisation de tablettes mobiles, fait désormais partie intégrante de la série de recensements de 2020 en Afrique. L'expansion de la connectivité mobile en Afrique et la disponibilité d'appareils mobiles équipés d'un système mondial de localisation (GPS) offrent aux pays africains de nouvelles possibilités pour effectuer des recensements numériques.

17. Pour mener à bien les recensements numériques en Afrique, il faut déployer toute une série de moyens technologiques aux stades de la cartographie, du dénombrement et de la diffusion. La disponibilité de tablettes aura pour effet d'améliorer l'efficacité et l'efficience en ce qu'elle permettra de numériser l'ensemble des processus censitaires.

18. Par exemple, la CEA et le FNUAP ont travaillé avec le Bureau national de statistique du Kenya pour l'aider à partager plus largement les tablettes ; pour ce faire, ils lui ont fourni des conseils sur les approches techniques ainsi que des recommandations sur l'organisation des tâches afin de faciliter le partage des 164 000 tablettes qui ont été utilisées lors du recensement effectué dans le pays en 2019. Ils ont également travaillé avec le Bureau et ses partenaires sur la logistique du partage des tablettes en ce qui concerne l'expédition et le paiement.

## **B. Utilisation de la technologie dans la cartographie censitaire**

19. La cartographie censitaire a connu des progrès rapides dans l'utilisation des nouvelles technologies, notamment les SIG, le GPS et la télédétection numérique. Presque tous les pays d'Afrique ont reçu ou recevront une aide pour appliquer ces technologies dans leurs activités de cartographie censitaire au cours de la série de recensements de 2020. La cartographie électronique facilite l'utilisation des SIG pour l'analyse et la diffusion, ainsi que pour la résolution des problèmes et défis spatiaux liés au développement technique, à la recherche, à la planification et à l'analyse spatiale.

## **C. Approvisionnement en tablettes**

20. La CEA a mis au point une application qui chargerait automatiquement le bon logiciel sur chaque tablette et en assurerait la distribution dans la bonne zone. Cela réduira considérablement le risque d'erreur et la quantité de travail (et donc le coût) nécessaire à la préparation des tablettes, tout en accélérant le processus. Le Kenya a été l'un des pays de référence pour la réalisation de recensements numériques en 2019, utilisant 164 000 tablettes. Une assistance technique a été fournie au Bureau national de statistique du Kenya pour l'aider à utiliser l'application dans le cadre de son recensement. Sur la base des résultats du recensement kenyan, un groupe d'experts sur la collecte et la diffusion électroniques des données censitaires a été créé pour aider les pays qui prévoient de mener des recensements numériques dans les années à venir.

21. À titre d'exemple, le recours à l'application pour calibrer les tablettes utilisées lors du recensement kenyan a permis de gagner un total de 506 jours-personnes, ce qui a considérablement amélioré la disponibilité des données. Compte tenu de l'importance de la production et de la disponibilité de ces données en temps utile, il était essentiel de disposer de ces solutions innovantes. Cela a permis de réaliser des économies importantes sur les salaires qui auraient été versés au personnel si le calibrage avait été effectué sans l'aide de l'application et si le recensement avait de ce fait été prolongé.

## **D. Systèmes d'information géographique**

22. La CEA a soutenu la mise en œuvre d'un recensement numérique qui intègre les fonctionnalités des systèmes d'information géographique dans l'organisation des tâches, et qui utilise des outils de gestion des effectifs pour fournir une solution de recensement globale à toutes les étapes, c'est-à-dire des activités de pré-dénombrement jusqu'au dénombrement numérique et à l'analyse spatiale dynamique d'après-dénombrement. Afin d'effectuer une analyse spatiale des résultats du recensement, les équipes géospatiales des bureaux nationaux de statistique doivent travailler avec les équipes de tabulation et d'édition du recensement pour produire des tableaux relationnels qui descendent jusqu'aux niveaux administratifs les plus bas. Un tel soutien a été fourni au Ghana et à la Sierra Leone.

## **E. Tableaux de bord électroniques des opérations**

23. La CEA a déployé un tableau de bord électronique des opérations réutilisable dans le cadre du contrôle de la qualité pendant les procédures sur le terrain. Les tableaux de bord permettent de suivre en temps réel l'évolution et la qualité du dénombrement. Ils contribuent également à améliorer les processus en permettant d'atteindre les objectifs clés suivants :

- a) Savoir où en sont les opérations sur le terrain ;

- b) Suivre l'état d'avancement des opérations de recensement ;
- c) Surveiller la gestion du projet et identifier les points chauds ;
- d) Assurer le contrôle et l'amélioration de la qualité.

24. Les tableaux de bord ont été utilisés au Kenya et sont en cours d'adaptation pour être utilisés au Ghana. On prévoit que les autres pays qui n'ont pas encore entrepris leur recensement dans le cadre de la série actuelle tireront profit de l'utilisation des tableaux de bord.

## VII. Impact de la pandémie de COVID-19

25. La pandémie de COVID-19 a fait planer une menace sur la réussite des recensements dans de nombreux pays en provoquant des retards et des interruptions qui compromettent la qualité, voire en entraînant l'annulation complète des projets de recensement. En outre, les ressources intérieures et extérieures destinées au financement des recensements ont été réorientées vers la lutte contre la pandémie, privant ainsi les projets de recensement des fonds dont ils avaient cruellement besoin. Plusieurs pays qui avaient prévu des recensements pour 2020 et 2021 ont déjà pris la décision de les reporter, et beaucoup d'autres n'ont pas encore annoncé ce qu'ils comptaient faire.

26. Selon une évaluation rapide menée par la CEA en avril 2020, les activités de recensement de la population et des logements ont été arrêtées ou suspendues dans 4 pays et reportées dans 7 des 18 pays qui avaient prévu de telles activités en 2020. Parmi les activités qui ont été suspendues figurent la planification et la cartographie, ce qui peut avoir un impact sur les processus en aval et entraîner un décalage de l'ensemble du calendrier du recensement. C'est déjà le cas pour les activités de recensement dans cinq pays, dont le Mali et le Tchad, où la pandémie a perturbé la mobilisation des ressources, entraînant le blocage et le retard de toutes les activités de suivi.

27. De même, la préparation d'un recensement pilote au Botswana et la cartographie censitaire en Namibie ont été interrompues. En Côte d'Ivoire, la collecte de données qui devait commencer en avril 2020 a été reportée à une date ultérieure. Au Burkina Faso, l'enquête d'après-dénombrement du cinquième recensement de la population et des logements a été reportée afin de permettre la réalisation des opérations dans un délai raisonnable.

## VIII. Voie à suivre

28. La série de recensements de 2020 (2015-2024) se déroule dans un contexte mondial en pleine mutation, marqué par plusieurs nouveaux engagements internationaux, notamment le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'Agenda 2063 de l'Union africaine. Dans le cas de l'Afrique, les quatre prochaines années seront cruciales, une pression supplémentaire venant de ce que la série de 2020 est la dernière avant 2030, date butoir pour la réalisation des objectifs de développement durable.

29. Il est recommandé aux pays africains de prendre les mesures suivantes pour aller de l'avant :

- a) Effectuer un recensement au cours de la période 2015-2024, étant donné que les données du recensement de la population et des logements sont indispensables pour une planification efficace du développement, pour le suivi des tendances, des politiques et des programmes démographiques, socio-économiques et environnementaux, ainsi que pour l'étude et l'analyse des phénomènes sociaux et économiques ;



b) Atténuer l'impact négatif des conflits, afin que les pays puissent entreprendre des recensements dans le cadre de la série de 2020. Des approches innovantes, telles que les recensements hybrides, doivent être envisagées pour les zones de conflit que les agents recenseurs ne peuvent pas atteindre pour des raisons de sécurité ;

c) Adopter des méthodes mixtes soigneusement planifiées pour les recensements, notamment la collecte de données par des méthodes traditionnelles ou via Internet et les recensements basés sur les registres ;

d) Passer des systèmes manuels aux systèmes numériques, qui reposent sur l'utilisation de meilleures méthodes et de technologies nouvelles pour accroître la fiabilité des statistiques et leur accessibilité en temps voulu ;

e) Envisager de nouvelles méthodes de recensement pour la série de 2030, notamment des recensements en ligne, basés sur les registres, électroniques ou hybrides. De telles approches nécessiteraient une planification approfondie et une préparation très en avance.

---